

FJIA005 Introduction à la civilisation et histoire françaises

III. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

III. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- histoire institutionnelle longue et mouvementée.
- La Révolution de 1789 incapable de doter la France d'institutions en adéquation avec les principes proclamés,
 - la Déclaration des droits du 26 août 1789 = la séparation des pouvoirs la base de tout projet constitutionnel.
 - expérimenté de nombreux régimes,
- La IVe République = grande instabilité institutionnelle
- 1958 nouvelle Constitution
- général de Gaulle a refondé le régime parlementaire
- La Ve République = l'héritière de la tradition républicaine + la synthèse entre les régimes qui se sont succédé en deux siècles.

III.a. L'héritage de la Ve République

- **Ve République**, = une exception dans le paysage des démocraties modernes,
 - modèle parlementaire et au modèle présidentiel.
 - Le **régime** français = **semi-présidentiel**.
- IIIe et IVe Républiques = faiblesse du Président, l'instabilité gouvernementale et la suprématie du Parlement
- la Constitution de 1958 - **président** a des pouvoirs sans précédent et un rôle prééminent dans le fonctionnement institutionnel.
- Élu au suffrage universel direct
- le **Président** =
 - l'homme de la nation,
 - gardien des institutions,
 - « garant de l'intégrité du territoire » et de « la continuité de l'État »
 - il se situe ainsi au-dessus des partis
 - peut faire appel directement au peuple en organisant, par exemple, un référendum.
 - il est aussi le chef de l'exécutif, qui donne les grandes orientations de la politique
 - il choisit le gouvernement et le Premier ministre, au sein du groupe majoritaire au Parlement.
 - il peut dissoudre l'Assemblée nationale, (celle-ci ne peut pas le renverser, mais seulement censurer le gouvernement, qui maîtrise l'agenda parlementaire)

III.a.2. Le « moteur » de l'exécutif

- Sur la scène internationale, le Président incarne
 - la France, dont il est le plus haut représentant.
 - Il négocie, ratifie et veille au respect des traités.
 - C'est le principal responsable de la défense et de la diplomatie (son « domaine réservé »), en coordination avec le gouvernement.
 - C'est lui qui nomme les ambassadeurs de France à l'étranger et accrédite leurs homologues étrangers en France.
 - Il est le chef des armées et
 - le seul responsable de l'arme nucléaire.

III.a.3. Une République de citoyens

- « *Les hommes naissent libres et égaux en droit* ».
- liberté et l'égalité = les deux principes essentiels de la citoyenneté républicaine,
- Ils impliquent
 - la protection des droits individuels fondamentaux,
 - Collectifs
 - le principe fondamental d'égalité des citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.
l'accès à la **citoyenneté** est fondé sur la nationalité, acquise librement par le droit du sol.

III.a.4. Une République représentative

- **principe de la souveraineté nationale** = la possibilité pour les citoyens de ratifier les textes
 - constitutionnels - Constitution et révisions –
 - législatifs (dans un domaine très limité) par voie de référendum
- **nature représentative des institutions**
 - La nation agit à travers ses représentants, le Parlement et le président.
 - le lien de responsabilité entre les élus et leurs électeurs (principe majoritaire aux élections).
 - Le vote majoritaire de l'électorat définit l'orientation politique des pouvoirs publics
 - la dissolution parlementaire fait du peuple l'arbitre des conflits entre l'exécutif et le législatif.

III.a.5. Les différentes élections politiques

- **Élections locales :**
 - les élections municipales permettent d'élire les conseils municipaux tous les six ans ;
 - les élections cantonales, afin d'élire les conseillers généraux ont lieu tous les six ans. Le conseil général renouvelable par moitié tous les trois ans gère le département ;
 - les élections régionales qui désignent les membres du conseil régional pour six ans.
- **Élections nationales :**
 - l'élection présidentielle, qui a lieu désormais tous les cinq ans ;
 - les élections législatives permettant l'élection des députés pour cinq ans ;
 - les élections sénatoriales qui ont la particularité de se dérouler au scrutin universel indirect ; un collège de " grands électeurs ", élit les sénateurs pour neuf ans.
- **Élections européennes :**
 - les citoyens et les ressortissants d'un État de l'Union européenne résidant en France élisent les députés du Parlement européen tous les cinq ans.
- **Référendum :**

Il en existe également deux types :

 - le référendum législatif
 - le référendum constituant

III.b. Une République décentralisée dans l'Europe

Ve République instaurent un pouvoir étatique appuyé sur une administration centralisée. Près d'un demi-siècle après le cadre territorial de ces institutions = totalement bouleversé.

- niveau **international**, en 1946, du principe de la supériorité des engagements internationaux,
 - dès 1952, dans un ensemble européen de six États (RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France), les Communautés européennes, - Union européenne en 1992 avec le traité de Maastricht.
- niveau **national**
 - nouvelle organisation territoriale. décolonisation (1960-1962)
 - profond bouleversement à partir des lois de décentralisation de 1982.
 - Le transfert de compétences et de ressources vers les collectivités territoriales, les régions,
 - la suppression de la tutelle de l'État
 - son remplacement par un contrôle juridictionnel de légalité et de gestion
 - l'autonomie croissante des territoires d'outre-mer.
 - la révision de la Constitution, mars 2003 - la République française = décentralisée, des règles :
 - la libre administration des collectivités territoriales,
 - leur autonomie financière (et la garantie de leurs ressources),
 - leur solidarité (péréquation),
 - leur pouvoir réglementaire
 - leur droit à l'expérimentation.
 - La Constitution fait également référence au principe de subsidiarité,
 - Le principe d'uniformité abandonné
 - La révision de 2003 a également confirmé l'évolution de l'outre-mer en permettant pour les départements-régions, et pour les territoires, la possibilité de se doter de statuts sur mesure.
- nouvelle architecture institutionnelle, l'État traditionnel n'est plus qu'un échelon, d'un système à plusieurs niveaux.

III.c. Les logiques institutionnelles de la Constitution

- La **Constitution de 1958** instaure régime parlementaire rééquilibré.
- Parlement bicaméral,
- un véritable pouvoir gouvernemental bicéphale,
 - le titulaire du pouvoir d'État - le président de la République - et
 - le gouvernement, dirigé par le Premier ministre.
- Par rapport aux Constitutions de 1875 et 1946, la **Constitution** du 4 octobre **1958** opère un **double rééquilibrage**, en faveur du chef de l'État et en faveur du Premier ministre.
 - Président détient l'autorité de l'État et
 - en assure la continuité grâce à ses pouvoirs de crise (article 16 et article 12),
 - peut en appeler au peuple par voie de référendum,
 - est le garant de la Constitution, de l'indépendance nationale et des engagements de la France,
 - ces pouvoirs relèvent du domaine suprême de l'État et n'interfèrent pas avec la gestion politique quotidienne régie par les règles du parlementarisme.

- Le **régime parlementaire** en 1958 = un équilibre entre le gouvernement, et le Parlement devant lequel il est responsable.
 - le pouvoir réglementaire - la limitation du domaine de la loi
 - « **parlementarisme rationalisé** » - gouvernement le maître du jeu parlementaire
 - brisant la tradition du régime d'assemblée, font du gouvernement le maître du jeu parlementaire avec
 - la maîtrise de l'ordre du jour,
 - le contrôle du droit d'amendement (pozměňovací návrh),
 - la limitation de l'initiative parlementaire notamment en matière financière.
 - **autorité du gouvernement**
 - la Constitution inverse la conception même de la responsabilité gouv. - gouvernement est présumé disposer de la confiance des députés.
 - C'est à eux de faire la preuve (art. 49) que la motion de censure n'existe pas (ne recensant que les votes hostiles). (*Motion de censure* : proposition par laquelle l'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du gouvernement)
 - l'**Assemblée nationale** vit sous la menace de la dissolution, laissée à l'appréciation souveraine du président de la République.
- la Constitution de 1958 crée le **Conseil constitutionnel**.
 - veiller à maintenir le Parlement dans son domaine législatif

- L'économie de la Constitution est donc originale :
 - l'ancien régime parlementaire est bouleversé
 - du fait de l'amputation du pouvoir d'État confié au président de la République et
 - du rééquilibrage du domaine parlementaire au profit du gouvernement.
- Cette modification fondamentale à l'encontre des traditions politiques nécessite une série d'ajustements entre les différents pouvoirs :
 - Président et gouvernement,
 - Sénat et Assemblée,
 - gouvernement et Parlement,
 - qui ne pourront venir que de la pratique, c'est-à-dire des acteurs politiques et des rapports de force qui s'établiront entre eux.

III.c.2. Un exécutif bicéphale

- la **Constitution de 1958 a renforcé les pouvoirs** :
- chef de l'État (le pouvoir d'État)
 - le respect de la Constitution,
 - la garantie de l'indépendance nationale et
 - du respect des engagements internationaux,
 - la défense de la continuité de l'État et
 - l'arbitrage au-dessus des contingences politiques (art. 5)
- gouvernement (le pouvoir gouvernemental)
 - déterminer et conduire la politique de la nation (art. 20) à travers l'impulsion de la législation,
- **pouvoirs sont étroitement imbriqués pour deux raisons**
 - **codécision**
 - les décisions du Président nécessitent, soit une proposition préalable du Premier ministre (référéndum, révision), soit son contreseing.
 - A l'inverse, les principales décisions gouvernementales étant prises en Conseil des ministres, le président de la République, qui le préside, approuve donc son ordre du jour, ce qui lui donne un droit de veto, il signe les décrets et ordonnances qui y sont délibérés, ce qui le fait participer au pouvoir gouvernemental
 - **politique**
 - la seconde est d'ordre **politique** : le président de la République nomme le Premier ministre et cette nomination présente un contenu politique évident lorsque le Président et l'Assemblée nationale ont été élus par la même majorité électorale, ce qui a été le cas le plus souvent depuis 1958.

- **Le chef de l'État peut se trouver dans des rôles très différents.**
 - A partir des prérogatives [Výsada, přednostní právo] institutionnelles qui lui sont données par la Constitution, les textes législatifs et réglementaires ou le protocole,
- **Cohabitation** = non-coïncidence des majorités présidentielle et parlementaire
 - **Président** = autorité institutionnelle et politique sur le Premier ministre

1) Président tout-puissant

- autorité constitutionnelle et autorité politique
- le Président dispose non seulement d'une majorité qui le soutient à l'Assemblée mais également du contrôle total du parti majoritaire
- les pouvoirs du Premier ministre (qui n'a pas d'autorité politique propre sur le parti et ses élus) sont singulièrement amoindris.
 - » Ce fut le cas pour le général de GAULLE, qui pouvait compter sur la fidélité inconditionnelle de ses partisans, puisqu'il était le chef charismatique et le fondateur du mouvement gaulliste.
 - » Ce fut le cas également de Georges POMPIDOU, patron incontesté de la nouvelle génération de gaullistes arrivés à l'Assemblée à la suite des élections législatives de 1968.
 - » On retrouvera cette situation lors de la première législature sous François MITTERRAND (1981-1986).
 - » La situation s'est reproduite au profit de Jacques CHIRAC en 1995-1997 et depuis 2002. (Dans ce cas le Président dispose d'un double circuit de pouvoir : celui de l'État et celui du parti majoritaire, pouvant jouer tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre.

• 2) Président – majorité parlementaire sans contrôle total sur le plan politique

- en 1974, de Valéry Giscard D'ESTAING, qui, faute d'avoir dissous l'Assemblée au lendemain de son élection, voit ses partisans minoritaires au sein de celle-ci et va devoir composer avec la formation gaulliste reprise en main par Jacques Chirac
- cette situation n'amointrit nullement le pouvoir présidentiel
- elle gêne toutefois considérablement le pouvoir du Premier ministre,
 - qui peut de facto être contesté dans ses fonctions de chef de la majorité parlementaire (ce dont se plaindront successivement J. Chirac, en butte aux giscardiens, puis Raymond Barre, aux prises avec l'opposition des chiraquiens)
 - et doit user des dispositions constitutionnelles, faute de pouvoir se reposer sur des relais politiques sûrs
 - On retrouve cette situation sous le second septennat de F. Mitterrand :
 - outre l'absence de majorité absolue au profit des socialistes à l'Assemblée, qui donne au Premier ministre une marge de manœuvre pour nouer des alliances de conjoncture,
 - le Président n'a pu utiliser cette fois le relais du Parti socialiste (PS), ses partisans en ayant perdu le contrôle dès le lendemain de sa réélection. Le double circuit de décision de 1981-1986 n'a pas pu se reconstituer et la prise de distance critique du Président (vis-à-vis de son Premier ministre, Michel Rocard, en 1988-1991, et de son parti, jusqu'en 1995) a amoindri ses relais politiques et dans l'opinion.

3) Président sans majorité parlementaire

- Le Président garde les moyens de défendre ses prérogatives institutionnelles
- Ce fut le cas de F. Mitterrand de 1986 à 1988.
- Disposant d'un "pré-carré constitutionnel", qu'il avait défini à l'avance (diplomatie, défense, droit de veto sur les signatures et nominations en Conseil des ministres),
- F. Mitterrand a d'autant mieux défendu ses pouvoirs qu'il disposait d'un puissant relais à l'Assemblée (avec le groupe parlementaire socialiste sauvé par la représentation proportionnelle), au Conseil constitutionnel (dont la majorité des membres ne lui était pas hostile, en raison de leur nomination) et dans l'opinion du fait de sa candidature à un second mandat.
- Le Président s'est ainsi forgé un statut politique original : d'une part président constitutionnel, mais de l'autre chef de l'opposition au gouvernement. Face à lui, le Premier ministre, chef du gouvernement et chef de la majorité parlementaire, dispose des pouvoirs d'un chef de gouvernement parlementaire mais doit composer avec un président qui utilise contre lui ses pouvoirs constitutionnels, au risque de la paralysie de l'exécutif.

4) Président réduit aux acquêts des textes constitutionnels

- F. Mitterrand de 1993 à 1995
 - ne disposant plus de l'arme psychologique de la candidature à un nouveau mandat (il finissait le second septennat, amoindri physiquement par la maladie),
 - ne pouvant compter sur des relais parlementaires (le groupe socialiste avait été laminé par le système majoritaire)
 - ou politique (perte de contrôle du PS)
 - et ayant face à lui un Premier ministre tout-puissant (car à la tête d'une majorité parlementaire pléthorique),
- le Président a dû opter pour une lecture minimaliste de ses prérogatives constitutionnelles ("partageant" ses pouvoirs diplomatiques et de défense, ne résistant guère lors des révisions constitutionnelles) et rendant au Premier ministre l'intégralité des pouvoirs gouvernementaux.

III.c.3. Un Parlement amoindri

- Le **constituant de 1958** a opéré une réduction radicale de l'influence du Parlement
 - Constitution le ramène au troisième rang des organes constitutionnels
 - **déclin du Parlement depuis 1958:**
 - 1) le Parlement **n'est plus l'unique expression politique de la nation.**
 - la mesure de l'opinion publique, réelle ou supposée, à travers les sondages sur les sujets d'actualité et la popularité du personnel politique a ôté au Parlement cette dimension
 - 2) lié à sa **fonction politique**
 - la décision politique n'est plus prise au Parlement mais dans la sphère exécutive, soit sous l'égide du Président, soit sous celle du Premier ministre
 - 3) lié à sa **fonction normative**
 - le transfert de l'initiative législative au gouvernement : la très grande majorité des lois est d'origine gouvernementale
 - 4) consécutif à la **régression du droit parlementaire**
 - Constitution fixe elle-même les principales règles concernant l'organisation du Parlement et la procédure législative, qui constituent les principes de ce qu'on qualifie de "parlementarisme rationalisé"
- Parlement** est à la recherche de nouvelles fonctions
- contrôle
 - lois de finances (le pouvoir financier redistribué entre le gouvernement et le Parlement)

III.c.4. Le Conseil constitutionnel

- Jusqu'en 1958, le contrôle de constitutionnalité des lois n'existait pas en France
- contrôle de constitutionnalité des lois
- veiller à ce que le Parlement ne sorte pas du domaine qui lui avait été attribué
- Premières années:
 - Charles de Gaulle - ont été marquées par une grande discrétion et l'alignement du Conseil sur la vision gaullienne des institutions
- présidence Pompidou pour que l'émancipation se produise
 - Le 16 juillet 1971, censurant une loi d'origine gouvernementale qui limitait la liberté d'association par le contrôle préalable de l'autorité administrative lors de leur constitution
- **révision constitutionnelle de 1974**
 - l'instance d'appel contre la législation élaborée par la majorité
 - l'opposition parlementaire a rendu la saisine du Conseil systématique transférant la bataille politique sur le terrain du droit
 - le régulateur de la vie politique
 - Contraint les gouvernants à respecter les principes politico-juridiques contenus dans la Constitution (par exemple lors de la controverse sur les nationalisations ou les privatisations dans les années 1981-1988)
 - réussi à éviter de devenir une " **troisième Chambre** " tranchant les conflits politiques entre majorité et opposition".

III.C.5. Une vie politique sous influence institutionnelle

- L'un des principaux effets de l'instauration de la **Ve République** a été le bouleversement de la vie politique traditionnelle.
 - L'objectif du général de **GAULLE** était de réduire l'influence des partis à travers ce qu'il pensait être l'instrument de leur action : le Parlement, mais le système de partis a été bien plus bouleversé par d'autres innovations institutionnelles ou politiques.
 - Ainsi, les années **1958-1974** ont été marquées par l'adaptation des partis aux nouvelles institutions, et notamment à la primauté présidentielle, consacrée par l'élection du Président au suffrage universel.
- Les **partis** se sont divisés entre eux, et en leur propre sein, sur le ralliement ou non à cette primauté.

- **Les partis se sont divisés entre eux, et en leur propre sein, sur le ralliement ou non à cette primauté.**
 - A **droite**, les **indépendants** se divisent, et une partie d'entre eux conduits par **Valéry Giscard d'Estaing** se rallient à la République présidentielle, les autres disparaîtront.
 - Le **centre**, qu'il soit **démocrate-chrétien (MRP)** ou **laïc (radicaux)**, est à son tour **marginalisé**, faute de se rallier, y compris lors de situations favorables comme la candidature d'**Alain Poher** à l'élection présidentielle de 1969.
 - A **gauche**, l'émergence de **François Mitterrand** à la tête du **Parti socialiste** après l'élimination de ses rivaux successifs dans la gauche démocratique (**Pierre Mendès France, Guy Mollet, Gaston Defferre**) est la conséquence directe d'une stratégie présidentielle bâtie méthodiquement à partir de sa première candidature où il affronte le général de Gaulle en 1965.
 - A l'inverse, la candidature épisodique du **Parti communiste (PC)** à cette élection, malgré le bon score de **Jacques Duclos** en 1969, contribuera à rendre son électorat plus volatile.

- L'architecture constitutionnelle de la Ve République mène à une **simplification du jeu politique**, avec la **disparition** des vieux partis parlementaires, et **l'émergence** de partis nouveaux ou totalement rénovés
- **occupent le devant de la scène dans les années soixante-dix/quatre-vingt:**
 - **gaullistes**,
 - **socialistes**,
 - **républicains indépendants**, qui fusionnent avec ce qui subsiste du centre-droit pour constituer l'UDF en 1978,
 - flanqués des seuls **communistes** qui pallient leur faiblesse stratégique par l'utilisation de leurs **relais sociaux** (syndicats) et leur alliance avec les socialistes, jusqu'à leur déclin parallèle à celui du monde communiste.

- A ces **facteurs institutionnels** s'ajoutent ceux **liés au mode de scrutin**.
 - Le **système électoral majoritaire à deux tours**, durci en 1978 pour les élections législatives par la nécessité d'obtenir 12,5 % des inscrits au premier tour pour accéder au second, réduit de façon drastique le nombre des compétiteurs :
 - gaullistes et giscardiens à droite,
 - socialistes et communistes à gauche,
 - puis socialistes et gaullistes à partir des années quatre-vingt lors des élections législatives et présidentielle.
 - Le cumul des **effets de l'élection présidentielle**, qui réduit la compétition à deux candidats au tour décisif, chacun devenant le leader de son camp, et
 - des **élections législatives**, où le duel est la règle dans la plupart des circonscriptions au second tour, aboutit au résultat que souhaitait Michel DEBRÉ lorsqu'il proposait l'introduction du système électoral britannique (majoritaire uninominal à un tour) pour réduire les termes de la compétition politique.

- Alors que le système était resté depuis 1958 de type majoritaire à toutes les élections,
- la **représentation proportionnelle** fait progressivement son apparition.
 - Introduite pour l'élection des députés français au Parlement européen en 1979,
 - elle est étendue aux élections municipales, dans un **système mixte à dominante majoritaire**, en 1983, aux élections régionales et législatives (le temps d'un seul scrutin pour ces dernières) en 1986.
- Cette multiplication des élections - même à moindre enjeu - se déroule selon un système
 - qui favorise l'émiettement du vote, et de la représentation,
 - et permet l'émergence de formations protestataires (le **Front national**, qui sort l'extrême droite de la marginalisation qui était son sort depuis la fin de la guerre d'Algérie à partir des élections européennes de 1984, et une nouvelle extrême gauche, souvent trotskiste, qui se développe sur les décombres du PC dans les années quatre-vingt-dix) ou "antisystème" (des écologistes aux chasseurs).
 - Elle va ainsi contrecarrer la tendance dominante à la simplification et redistribuer en partie les cartes.
 - L'usure des grands partis, qui ont réussi cependant à assurer le renouvellement de leur leadership respectif, et le désintérêt d'une part croissante de l'électorat ont accéléré la constitution d'une *vie politique à deux vitesses*.
 - → Les **grands partis** monopolisent la compétition pour le pouvoir d'État, alors que
 - → les **formations antisystème** se taillent une part croissante de la représentation aux élections à moindre enjeu, régionales et européennes, et font parfois des incursions dans les "grandes" élections comme à l'élection présidentielle de 2002 où Jean-Marie Le Pen, leader du Front national, accède au second tour en profitant de l'effondrement du candidat socialiste, suite à la dispersion des voix sur les autres candidats de gauche.

Modes de scrutin

- Le scrutin majoritaire à deux tours (anglais : *Runoff voting*) est un mode de scrutin qui permet l'élection d'un candidat (dans une circonscription ou pour l'ensemble d'un État) après deux tours de scrutin. Les électeurs sont donc appelés à voter une première fois pour l'un ou l'autre des candidats. Un deuxième tour est ensuite organisé, ne mettant en lice que les candidats ayant le plus de voix. Lors de ce second tour, le candidat ayant récolté le plus de voix est élu.
- Le mode de scrutin majoritaire à un tour (aussi appelé *First-past-the-post* ou Pluralité), est un mode de scrutin reconnu pour sa grande simplicité. Le candidat ayant rassemblé le plus de voix sur un territoire donné est élu en toutes circonstances. Une majorité relative de voix suffit pour gagner une élection, c'est-à-dire qu'il est possible que le candidat élu recueille moins de la moitié des voix exprimées.
- Les modes de scrutin mixtes combinent à la fois un aspect proportionnel et un aspect majoritaire dans la méthode de désignation des élus.
 - La [France](#) recourt à des systèmes mixtes pour les [élections municipales](#) dans les communes de plus de 3 500 habitants depuis 1983, et pour les [élections régionales](#) depuis 2004.
 - Les électeurs votent pour des listes bloquées.
 - Lors du premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle reçoit la moitié des sièges à pourvoir (un quart dans le cas des élections régionales), et la moitié restante est répartie entre toutes les listes à la représentation proportionnelle.
 - Sinon, un second tour de scrutin est organisé, auquel ne sont admises que les listes ayant rassemblé au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour (celles qui ont eu au moins 5 % peuvent fusionner avec celles passant au second tour).
 - La liste ayant eu le plus de voix à l'issue de ce second tour obtient la prime majoritaire (50 % ou 25 % selon le type d'élection) et les sièges restants sont répartis entre toutes les listes à la proportionnelle.

III.d. Panorama des partis politiques



III.d. Panorama des partis politiques

- Intermédiaires entre le peuple et le pouvoir,
- les partis se sont structurés en France de façon assez tardive et disposent d'un nombre d'adhérents relativement faible comparé à d'autres pays européens (en dépit d'une vague d'adhésion inédite aux deux grands partis - PS et UMP - en 2006). L'Assemblée nationale, située au Palais-Bourbon, à Paris.
- Ils assurent toutefois un rôle fondamental
 - en élaborant les programmes,
 - animant la vie politique,
 - sélectionnant des candidats et
 - structurant l'opinion publique.
- Malgré un certain émiettement, les partis se rattachent en France à de **grandes familles idéologiques**, encore organisées selon un clivage gauche-droite.

III.d.1. Les partis représentés au Parlement

- **Union pour un mouvement populaire (UMP)**
- **Identité** : elle est née en 2002 du rapprochement du RPR (Rassemblement pour la République, créé par Jacques Chirac en 1976), héritier du gaullisme^[1] d'une partie de l'UDF (Union pour la démocratie française) ainsi que de partis tels que Démocratie libérale, le Parti radical et le Centre national des indépendants et paysans.
- Depuis 2002, les chefs de gouvernement sont issus du groupe UMP, **majoritaire** à l'Assemblée nationale.
- **Positionnement** : droite-centre droit, libéral.
- **Leaders** :
- **Présidents de l'UMP**
 - 17 novembre 2002 - 16 juillet 2004 [Alain Juppé](#)
 - 16 juillet 2004 - 28 novembre 2004 [Jean-Claude Gaudin](#) (Intérim)
 - 28 novembre 2004 - 14 mai 2007 [Nicolas Sarkozy](#)
 - 14 mai 2007 - 7 juillet 2007 [Jean-Claude Gaudin](#) (Intérim, puis poste supprimé)
- **Adhérents revendiqués** : 294 000.
- www.u-m-p.org
-



[1] Gaullisme : doctrine politique développée par le général de Gaulle lors de ses deux exercices du pouvoir (1944-46 et 1958-69), qui s'appuie sur l'idée de l'indépendance nationale et la conception d'un Etat fort fondé sur un pouvoir exécutif puissant.

Équipe collégiale



N. Sarkozy - candidat officiel aux élections présidentielles de 2007.

- Le programme de [Nicolas Sarkozy](#) listé en 15 points :
 - Mettre fin à l'impuissance publique
 - Une démocratie irréprochable
 - Vaincre le chômage
 - Réhabiliter le travail
 - Augmenter le pouvoir d'achat
 - L'Europe doit se protéger dans la [mondialisation](#)
 - Répondre à l'urgence du développement durable
 - Permettre à tous les Français d'être [propriétaires](#) de leur logement
 - Transmettre les repères de l'[autorité](#), du respect et du mérite
 - Une école qui garantit la réussite de tous les élèves
 - Mettre l'enseignement supérieur et la recherche au niveau des meilleurs mondiaux
 - Sortir les quartiers difficiles de l'engrenage de la violence et de la relégation
 - Maîtriser l'[immigration](#)
 - De grandes politiques de solidarité, fraternelles et responsables
 - Fiers d'être français

- **Parti socialiste (PS)**



- **Identité** : héritier de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) fondée en 1905, le PS a été créé en 1969. En 1981, son candidat, François Mitterrand, est porté à la présidence de la République ; il sera réélu en 1988, après deux ans de cohabitation.
- Le PS représente aujourd'hui le premier parti de l'**opposition**.
- **Positionnement** : gauche-centre gauche, social-démocrate.
- **Leader** : le secrétaire général du PS est François HOLLANDE depuis 1997. Ségolène ROYAL est la candidate officielle aux présidentielles 2007.
- **LISTE DU SECRÉTARIAT NATIONAL**
- **Personnalités importantes**: François HOLLANDE, Premier Secrétaire François REBSAMEN, Coordination. Français. Hollande, Bertrand Delanoë.

- **Adhérents revendiqués** : 218 000.
- www.parti-socialiste.fr

Union pour la Démocratie française (UDF) et Mouvement démocrate (MoDem)



- **Identité** : elle a été fondée en 1978, à l'initiative de Valéry Giscard D'ESTAING (président de la République de 1974 à 1981). L'UDF réunit notamment des partis du centre et de la droite non gaulliste, tels le Parti républicain et le Centre des démocrates sociaux. Une partie de ses membres a rejoint l'UMP à partir de 2002.
- Le [30 novembre 2007](#), un congrès extraordinaire de l'UDF a voté la délégation des responsabilités du parti aux instances du [Mouvement démocrate \(MoDem\)](#), initié par [François Bayrou](#) après l'[élection présidentielle de 2007](#), et dont l'UDF est un membre fondateur.
- **Positionnement** : centre-droit, inspiration démocrate-chrétienne.
- **Leader** : François BAYROU préside l'UDF depuis 1998. Il est le candidat officiel aux présidentielles 2007.
- **Adhérents revendiqués** : 33 000.
- [L'UDF est membre du Parti démocrate européen \(PDE\), qui siège au Parlement européen au sein du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. François Bayrou est le président de l'UDF et le co-président du PDE.](#)
- www.udf.org



- François Bayrou annonce, dès le soir du premier tour, son intention de créer un nouveau parti (« Parti démocrate ») :
- « Les Français trouveront pour les représenter une force de contre-pouvoir, libre, capable de dire oui si l'action va dans le bon sens et non si elle va dans le mauvais sens. Capable, autrement dit, de faire sortir la politique des réflexes du toujours pour et du toujours contre, pour défendre l'intérêt général. (...) Le parti démocrate défendra l'idée que la responsabilité de la France et de l'Europe doit s'exercer en particulier dans le domaine de la lutte contre le réchauffement de la planète, de la défense de la biodiversité et du développement du tiers-monde, particulièrement de l'Afrique. Ce nouveau parti défendra la démocratie, comme portant des valeurs et un idéal, considérant que ce sont ces valeurs qui donnent leur sens à la vie des hommes et à la société qu'ils forment. »

François Bayrou, *Conférence de presse à Paris,*
25 avril 2007



- **Parti communiste français (PCF)**
- **Identité** : le PCF est né en 1920 sous l'intitulé Section française de l'Internationale communiste (d'une scission d'avec la SFIO). En 1945, il participe pour la première fois à un gouvernement. Il prend part à deux autres en 1981 et 1997. Malgré des réformes, son électorat se restreint ; en 2002, son candidat n'obtient qu'un très faible score aux présidentielles.
- **Positionnement** : gauche antilibérale.
- **Leader** :
- **Présidence du Conseil national** :
- **Joëlle GREDER**
- la secrétaire nationale est Marie-Georges BUFFET, candidate officielle aux présidentielles 2007.
- **Adhérents revendiqués** : 134 000.
- www.pcf.fr



- **Nous voulons faire reculer tout ce qui domine, nous exploite, nous humilie.**
- Nous voulons contribuer à battre en brèche les inégalités.
- Nous voulons pousser la démocratie du quartier à la planète et faire émerger concrètement un monde partagé, un monde pour tous et toutes.
- Nous voulons le partage des richesses, des savoirs, et des pouvoirs. C'est la dignité de chaque femme et de chaque homme qui est en jeu...
- Nombreux sont celles et ceux qui ont envie que le monde change. Pour le faire vraiment, il y a besoin de politique et il faut qu'elle soit entre les mains de tous. Le progrès viendra du plus grand nombre, si nous décidons tous ensemble de faire bouger les choses.
- C'est à cela que les communistes travaillent. C'est pour cela que nous voulons construire avec toutes celles et tous ceux qui le veulent, engagés ou non, le projet de transformation nécessaire et décider ensemble des manières de faire pour le porter.
- **En vous accueillant, nous comptons sur vous. Avec votre personnalité, votre liberté, notre collectif ne s'en trouvera que plus riche.**
- **Bienvenue !**
- **Très fraternellement,**
- [Marie George Buffet, Secrétaire nationale du PCF](#)



- **Les Verts**
- **Identité** : issus du courant écologiste né dans les années 60 et qui a présenté l'agronome René DUMONT à la présidence de la République en 1974, Les Verts se constituent en parti en 1984. En 1997, Les Verts participent au gouvernement de la " gauche plurielle " de Lionel Jospin. Dominique VOYNET prend la tête du ministère de l'Environnement.
- **Positionnement** : gauche écologiste.
- **Leader** : la secrétaire nationale des Verts est Cécile DUFLOT. La candidate officielle est Dominique VOYNET.
- **Adhérents revendiqués** : 9 100.
- <http://lesverts.fr>

LE MONDE CHANGE avec les Verts CHANGEONS LE MONDE

SE RÉAPPROPRIER
LES GRANDS CHOIX
DE SOCIÉTÉ
REORIENTER
ET RECONVERTIR
L'ÉCONOMIE
RELOCALISER
LES ACTIVITÉS
REDISTRIBUER
LES RICHESSES

POUR L'ÉCOLOGIE
AU CŒUR
DES POLITIQUES
PUBLIQUES

Les Verts veulent mettre l'écologie au cœur de toutes les politiques publiques – énergie, transports, aménagement du territoire, protection de la nature, santé, agriculture, etc. – afin de tendre vers une société plus sobre et plus économe en ressources pour réduire notre empreinte écologique. Les grandes décisions publiques doivent être guidées par les principes de précaution et de prévention au lieu de se borner à réparer les dégâts d'un mode de développement dévastateur.

SORTIE DU NOUVEAU D'ICI 2020

FINANCE généralisation l'usage de parts d'impact et l'usage de l'écologie dans les décisions publiques... (il faut travailler ensemble le monde...)

RELOCALISER LA LOGIQUE ET LES MÉTIERS EN RECONVERTISSANT LES URBAINES EN ZONES ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES DURABLES

URBAINES reconversion des zones urbaines en zones écologiques et sociales durables... (il faut travailler ensemble le monde...)



DIVISION PAR 4 DE L'ÉMISSION DE GAS À EFFET DE SERRE D'ICI 2020

ÉMISSIONS réduction de 4 fois l'émission de gaz à effet de serre... (il faut travailler ensemble le monde...)

UN SYSTÈME DE SANTÉ REPENSE

SANTÉ réforme du système de santé... (il faut travailler ensemble le monde...)

PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCOLOGIE

URGENCE plan d'urgence pour l'écologie... (il faut travailler ensemble le monde...)

RETOUR À UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU

EAU retour à une gestion publique de l'eau... (il faut travailler ensemble le monde...)

ABANDON DES PROJETS NATURELS ENCLAVÉS ET DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS PROTÉGÉS

PROJETS abandon des projets naturels enclavés et des projets d'aménagements protégés... (il faut travailler ensemble le monde...)